

cher souvenir en donnant à sa nouvelle demeure, en Italie, le nom de *Mediolanum* ou Milan.

Mais bientôt la voie française, *via francesca*, dont parle une charte d'Ainay, fut tracée par la Tour-Salvagny et l'Arbresle.

Arrivons maintenant à la fondation de l'abbaye de Savigny qui joue un si grand rôle dans l'existence de l'Arbresle.

En l'année 542, suivant une tradition rapportée par les auteurs de la *Gaule chrétienne*, quoique avec doute, mais sans que ce doute soit fondé, saint Maur passant à l'Arbresle aurait donné la règle de saint Benoît à six religieux retirés dans un bois voisin et qui y jetèrent les fondements de l'abbaye de Savigny. On en offre pour preuve la vieille chapelle de Saint-Léger où les religieux faisaient leurs vœux à Dieu.

D'autres lui accordent une origine plus illustre, en lui donnant Charlemagne pour fondateur. Cette dernière opinion a pour base une charte antique scellée d'un sceau suspendu à un cordon de soie bleue entrelacé d'or offrant l'effigie de Charlemagne couvert d'un manteau parsemé de lis. Ce qui est certain, c'est que Charlemagne fonda le fief et la baronie de Savigny qui ne relevait que de la couronne, et ne lui devait que ses prières.

Ce furent les abbés de cette antique et royale abbaye qui devinrent bientôt les seigneurs du pays, et le personnage le plus important qui figure dans les annales de l'Arbresle est assurément son haut et puissant seigneur le baron Dalmace, abbé de Savigny.

Citons avec soin ce qu'en dit le *Cartulaire* :

« En la cinquième année de Conrad, roi de Bourgogne, « l'an 917, une dame nommée Raingonde et ses fils offrirent « au monastère de Savigny les villas de Grézieu et de Souzy « avec le serf Sievert et tout ce qu'ils possédaient de la « Loire à la Saône, en faveur de l'enfant Dalmace, qu'ils « vouaient à l'abbaye pour y être moine. »

Benoît Maillard, docteur en droit et grand prieur de l'abbaye, dit que cette charte regarde l'abbé Dalmace, sans